

42822 - Le propriétaire d'un laboratoire d'analyses médicales donne un pourcentage de ses recettes aux médecins qui lui envoient des malades.

question

Est il permis à un propriétaire de laboratoires d'analyses médicales de conclure un accord avec des médecins au terme duquel ils lui envoient des malades en contrepartie d'un pourcentage de ses recettes, si le malade ne paye aucun surplus, le coût des analyse étant le même qu'ailleurs ?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'est pas permis au propriétaire du laboratoire d'analyses médicales de céder un pourcentage de ses recettes au médecin qui lui envoie des malades car une telle pratique procède de la corruption. Allah est le garant de l'assistance.